

Compte rendu d'audience

SE-Unsa/rectorat sur la création du corps des psychologues de l'éducation nationale

Le SE-UNSA très investi dans la création du corps des PsyEn a interpellé le rectorat quant à sa mise en œuvre au sein de notre académie. A sa demande, il a été reçu en audience le jeudi 28 septembre 2017. Etaient présents pour l'administration: M. Aymard Secrétaire général d'académie, Mme Masneuf Directrice des ressources humaines, Mme Debordeaux chef de service de la division des personnels enseignants, M. Brunel du Service académique d'information et d'orientation.

Le SE-UNSA a souhaité aborder les points suivants :

Les lieux de mise en situation professionnelle pour les stagiaires

Le Se-UNSA a réitéré sa demande que les stagiaires PsyEn de l'académie de Montpellier puissent faire leur stage près de chez eux comme les textes le prévoient et non pas dans l'académie dans laquelle ils effectuent le reste de leur formation (en l'espèce, dans l'académie d'Aix-Marseille). L'administration a répondu favorablement, en précisant que le choix des tuteurs était de sa compétence, sans pour autant être en mesure de nous fournir clairement les critères qui ont présidé à ce choix.

Si le SE-UNSA se félicite de la décision de l'administration, il va rester vigilant sur l'établissement de critères pour le choix des tuteurs et continue à revendiquer que tous les PsyEn puissent être tuteurs s'ils le souhaitent.

La gestion administrative et financière des PsyEn

Le SE-UNSA a souligné tous les désagréments subis par les collègues, en ce début d'année, avec le passage d'une gestion départementale à une gestion académique. Le rectorat nous affirme qu'un gestionnaire avait été désigné pour gérer les PsyEn. Le SE-UNSA ne peut que s'en réjouir.

Le rectorat confirme aussi que tous les psychologues, y compris ceux qui sont détachés dans le nouveau corps, seront gérés par la future commission académique issue des élections de novembre 2017. De même, que le mouvement sera un mouvement académique. Les PsyEN EDA (1^{er} degré) pourront changer de département via le mouvement intra-académique.

Le SE-UNSA a, à nouveau, informé l'administration du non paiement de certaines indemnités sur la paie de septembre. Si l'administration nous affirme que les sommes dues seront payées de manière rétroactive, le SE-UNSA compte bien rester vigilant sur ce point.

Le SE-UNSA a aussi rappelé que l'intégralité des frais de déplacement des PsyEn n'était pas remboursée faute d'enveloppe budgétaire suffisante pour couvrir les déplacements effectivement effectués. Si l'administration a entendu notre requête, elle n'a pas été en mesure d'y apporter une quelconque réponse. Sans nul doute, nous reviendrons sur cette question lors d'une prochaine audience.

Les postes vacants

Le SE-UNSA a interpellé le Rectorat sur le grand nombre de postes vacants dans les Pyrénées Orientales, 8 au total et a demandé l'embauche de contractuels. L'administration a été en mesure de nous donner un accord de principe. Elle est également favorable à ce que les psychologues contractuels ayant pourvus ces postes l'an passé voient leur contrat reconduit sur les mêmes secteurs.

Le SE-UNSA ne peut que saluer cette décision mais restera attentif à ce que cet accord de principe ne reste pas lettre morte et que les postes puissent être rapidement pourvus.

Le remplacement

Au vu du nombre de congés formation, congé maladie, temps partiel au sein de l'Académie, le SE-Unsa a demandé au Rectorat la possibilité de mettre en place une brigade de remplacement. Si l'administration n'y est pas défavorable, elle précise que les moyens humains nécessaires à cette mise en place ne pourraient se faire qu'au détriment des postes existants.

Pour le SE-UNSA, il ne peut s'agir d'une réponse satisfaisante et nous continuerons à interpeller le Rectorat pour la création de nouveaux postes, tant pour que les secteurs des PsyEn trouvent taille humaine, que pour que les PsyEn puissent être remplacés en cas de besoin.

Le financement du matériel

Le SE-UNSA a interpellé le rectorat sur le financement du matériel nécessaire à l'exercice des missions des PsyEn (matériel informatique et surtout achat des tests psychométriques). L'administration a semblé sensible à cette question. La problématique va être réfléchie au sein des services du Rectorat. Dans l'immédiat, l'administration propose de rappeler aux communes et conseils départementaux leurs obligations quant aux subventions à verser pour l'achat du matériel en mettant en place une coordination rectorale.

S'il s'agit d'un premier pas de la part de l'administration, le SE-UNSA compte revenir vers le Rectorat pour connaître l'avancée de ses réflexions et s'assurer que chaque PsyEn disposera du matériel nécessaire à l'exercice de ses fonctions.

La formation continue

Le SE-UNSA a interrogé le rectorat sur la mise en place de la formation continue.

L'administration nous répond que des formations seront disponibles via le Plan Académique de Formation (PAF) et que les personnels seront avertis des modalités de consultation et d'inscription. Une formation sur le WISC V était prévue pour les PSyEn EDO, le SE UNSA a demandé à ce qu'elle soit ouverte à tous les PsyEn et que chacun ait la possibilité de s'y inscrire.

Le SE-UNSA s'est montré soucieux que tous les courants théoriques puissent trouver une place au sein du PAF, que le choix des formations proposées puisse être fait en toute indépendance et qu'il s'adresse aux PsyEn des deux spécialités (EDO et EDA).

Le SE-UNSA a soulevé l'inégalité subie par les collègues lors du congrès de l'AFPEN. Certains collègues ont eu un ordre de mission (avec remboursement des frais d'inscription...) pour s'y rendre alors que les autres y ont participé sur leurs propres deniers. L'Administration a pris note sans pouvoir nous en dire davantage. Le SE-UNSA reviendra sur cette question et restera attentif à ce que de telles inégalités ne se reproduisent plus.